

Conseil municipal du 11 mai 2015

Tous présents sauf M. Bernard Martin, excusé.

- **Appel d'offres travaux de la Bessière :**

Après analyse définitive des offres par notre maître d'oeuvre, le conseil municipal décide de valider l'attribution le lot 1 (aménagement du village, A.E.P., éclairage public) à l'entreprise Delmas-Colas pour un montant de 244 919 € HT.

Le lot 2 (station d'épuration) est attribué à la société SLE pour un montant de 84 900 € HT.

Ces deux entreprises arrivant en première position après analyse financière et technique, le conseil municipal valide le choix proposé par la commission d'appel d'offres.

- **Biens de sections : terrains agricoles.**

Suite au travail réalisé par la SAFER Lozère et aux rencontres qui ont eu lieu avec les agriculteurs concernés, le conseil municipal a décidé du prix d'attribution de ces sections, de la forme du contrat et des agriculteurs bénéficiaires.

Ces attributions concernent les biens de sections d'Aubigeyrettes, du Cheylaret, Civeyrac, Tiracols, Le Cros, Javols, Volpillac, Longuessagne et la Bessière.

Compte tenu de la faible surface et du peu de valeur agricole de ces parcelles, le loyer annuel a été fixé à 40 €/ha.

Les attributions ont été réalisées en tenant compte des catégories prioritaires et de l'avis des agriculteurs prioritaires.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

- **Questions diverses :**

- Demande de subvention exceptionnelle du foyer rural afin que la mairie participe à l'achat de T-shirts floqués à l'effigie du foyer rural et de la commune de Javols.

- Coût : 757 €.

- Participation commune : 250 €.

Décision prise à l'unanimité.

- Décision de révision des loyers des appartements communaux conformément à l'application de l'indice. Voté à l'unanimité.

- Décisions récentes du conseil départemental (subventions) :

- 96 000 € pour 240 000 € de travaux d'aménagement à la Bessière.

- 2 000 € pour 4 000 € pour étude des sectionnaires par la SAFER.

- 13 053 € pour 26 106 € de travaux sur le petit patrimoine.

- 50 000 € pour l'assainissement en complément de la subvention Adour-Garonne.

- Question posée par une administrée sur la sécurisation de l'A.E.P. sur le

village des Salhens. Le maire précise qu'à ce jour aucune décision n'a été prise et que M. Abeillon du Cabinet Faggès travaille sur l'étude du projet.

À 23h30, le maire remercie les participants et lève la séance.